Pour info:

Le Centre Social perçoit des subventions de la Commune nouvelle, de la CAF et de la MSA.

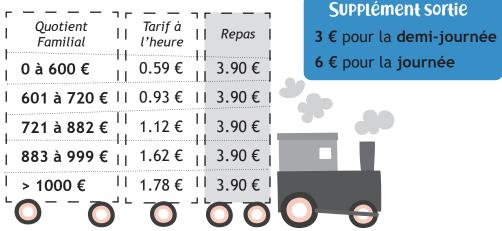






L'inscription se fait par internet via un portail famille (un lien vous est nécessaire, contactez-nous si vous ne l'avez pas reçu par mail).

Participation financière des familles



- * Pensez à nous communiquer votre nouveau quotient familial en cas de changement.
- Compris: le goûter.
- Non compris : l'adhésion familiale au Centre Social Indigo (9€ pour l'année civile). Votre enfant peut prendre son petit déjeuner à l'accueil de loisirs ; mais c'est à vous de le fournir.
- Pour le règlement des factures, afin de faciliter la gestion des encaissements et pour ne pas vous obliger à vous déplacer, nous privilégions désormais le prélèvement bancaire. Les prélèvements ont lieu le 10 du mois suivant.
 - Pour cela, si vous ne l'avez pas encore fait, merci de nous transmettre le mandat rempli et signé avec un RIB. (téléchargeable sur le site du centre social ou le portail famille).

Il est également possible de nous effectuer un virement (coordonnées bancaires affichées sur la facture) ou de nous faire parvenir des chèques vacances et chèques CESU avant le 7 du mois suivant si vous êtes prélevé.

ACCUEIL DE LOISIRS

De 7H15 À 18H30

*avoir 4 ans en 2023

Mercredis

à la Maison de l'Enfance, rue Augustin Vincent et au restaurant scolaire, route du cimetière, St André de la Marche



Inscriptions dès le lundi 30 janvier sur l'Espace famille

Accueil du Centre Social 2 02 41 49 06 49 Animatrices Maison Enfance St André 2 02 41 30 45 59







1^{er}, 8, 15, 22, 29 mars et 5, 12 Avril

Les activités sont organisées en tenant compte des souhaits et du rythme de vie des enfants. L'installation de divers coins de jeux et activités libres permettent aux enfants d'évoluer par petits groupes selon leur envie du jour. Des activités plus spécifiques, selon le thème de la période, sont proposées chaque mercredi entre 9h30 et 11h45 puis entre 14h et 16h15 sous forme d'ateliers au choix (chaque enfant reste libre d'y participer ou non). Ce sont les enfants qui suggèrent les idées.

Thème = Les MÉTIERS Artistiques

Chacun va pouvoir montrer ses talents en réalisant des créations dans divers domaines comme les arts plastique, l'expression corporelle, la musique ...



EN CAS D'ABSENCE:

Toute absence non justifiée (une semaine avant la date) ne sera pas remboursée sauf sur présentation d'un certificat médical ou copie d'ordonnance.

Dans tous les cas, nous vous demandons de bien vouloir **prévenir de l'absence de votre enfant** aux animatrices (02 41 30 45 59) ou à l'Accueil du Centre Social (02 41 49 06 49 - centresocialindigo@gmail.com).

Le Centre Social Indigo est ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h45 à 18h00. Le jeudi ouverture de 8h45 à 12h30 et de 14h30 à 18h.

OÙ DÉPOSER MON ENFANT?

Accueil à la Maison de l'enfance pour tous jusqu'à 7h40 et après 18h.

Entre 7h40 et 18h, les enfants de maternelle sont accueillis à la maison de l'enfance et les enfants du CP au CM2 au restaurant scolaire (2 rue Jacques Prévert - route après le cimetière).

A renouveler en ce début d'année 2023, adhésion (9€ année civile) et fiche des coordonnées et infos médicales (une par enfant).

Pour plus de renseignements sur le fonctionnement, consultez le règlement intérieur ou contactez-nous au 02,41,49,06,49.